

DEPARTEMENT DE LA  
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du jeudi 27 septembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	19	25		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	00	00

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Gérard CHAUVET, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN, Christian DORDONNE.

**Absents excusés :** MM Emile GONIER, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Renaud SAINT-ALBIN.

**Procurations :** MM Emile GONIER, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Arlette BRAVO-PRUDENT, Maurice JOSEPH-MONROSE, William PAULIN, Laurie ABAUL, Yolène LARGEN-MARINE.

**Absents :** MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Patrick FLERIAG, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation  
**19/09/2018**

Date d'affichage  
**20/09/2018**

Objet de la Délibération  
\*\*\*\*\*

**AFFAIRES FONCIERES**  
\*\*\*\*\*

Portage foncier par l'EPFL pour l'acquisition d'un bien immobilier au Bourg de Schoelcher

Président de Séance :  
Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :  
Gérard CHAUVET

**PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) DE L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER AU BOURG DE SCHOELCHER**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les conditions du portage foncier porté par l'EPFL ;
- Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 17 septembre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant les besoins de la ville en locaux administratifs supplémentaires ;



Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- 
- L'acquisition d'un bien immobilier cadastré Section P n° 452, situ é au bourg de Schœlcher, est approuvée ;
  - Le portage foncier de l'acquisition est confié à l'EPFL ;
  - Le projet de convention de portage foncier proposée par l'EPFL est approuvé ;
  - Mandat est donné à monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tout acte ou document afférent.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 12 NOV. 2018  
Le Maire,

Luc CLÉMENTÉ

